

Rapport du Président du Comité des finances, M. B. Dormy, au Comité des finances du 14 mars 2012

Le 29 février, le TREF a tenu sa 80^e réunion. Plusieurs membres assistaient au Forum pour la première fois : M^{mes} Gouinguenet et Tolstoi de la délégation française, M. Bal de la délégation suisse, et M. Defert, nouveau vice-président de l'Association du personnel. Il s'agissait également de la dernière réunion à laquelle participait M. Evéquo, qui représente la Suisse au TREF depuis octobre 2009. Le TREF a remercié chaleureusement M. Evéquo pour le travail accompli pour le TREF ainsi que pour son engagement auprès de l'Organisation, et lui a souhaité une excellente retraite.

Lors de cette première réunion en 2012, le TREF a examiné les points suivants :

Proposition de la Direction concernant l'adaptation du taux total de cotisation pour les nouveaux membres de la Caisse de pensions du CERN dans le cadre du train de mesures adopté en 2010 et 2011

Vous vous rappelez que, lorsqu'il a approuvé, en juin 2011, la deuxième partie du train de mesures visant à rétablir la pleine capitalisation de la Caisse de pensions, le Conseil a pris note que le taux total de cotisation pour les nouveaux membres (28,33 %) avait été fixé d'après les paramètres actuariels applicables à l'époque. Il avait alors été convenu que, si, du fait de l'évolution de ces paramètres, par exemple une augmentation de la longévité, il apparaissait que le taux n'était plus suffisant pour financer les engagements en matière de pensions à l'égard des futurs membres de la Caisse (c'est-à-dire les personnes devenues membres de la Caisse à compter du 1er janvier 2012), la Direction pourrait proposer une augmentation de ce taux, en restant dans le cadre du train de mesures.

En février de cette année, le Conseil d'administration de la Caisse de pensions et son Comité actuariel et technique ont souscrit à la recommandation de l'actuaire préconisant de remplacer les tables de mortalité actuelles par de nouvelles tables, considérées comme plus pertinentes au regard de la longévité des bénéficiaires de la Caisse de pensions du CERN. En se fondant sur ces tables, la Direction a proposé lors de la réunion du TREF de porter à 31,6 % le taux total de cotisation des nouveaux membres. La Direction a souligné que le choix d'un taux de 31,6 % a été dicté par la nécessité d'utiliser une simulation de l'actuaire fondée sur les nouvelles tables de longévité, qui tiennent compte exclusivement du passif vis-à-vis des nouveaux membres du personnel, c'est-à-dire qui soit suffisante pour financer les engagements en matière de pensions à leur égard. Elle a également précisé qu'une adaptation aboutissant à un taux supérieur à 31,6 % ne répondrait pas à l'impératif d'un modèle de répartition équitable du train de mesures, à savoir que, compte tenu du niveau des prestations assurées aux futurs membres, le taux de cotisation qui leur serait appliqué ne saurait excéder le coût des engagements en matière de pensions à leur égard.

À l'issue d'une discussion approfondie, le TREF a souscrit à l'unanimité à la proposition de la Direction, étant entendu que l'incidence de l'augmentation de l'espérance de vie des membres et des bénéficiaires actuels et les éventuelles mesures associées requises pour préserver la pleine capitalisation sur la période de projection seraient examinées dans le cadre de la prochaine étude actuarielle triennale en 2013-2014.

Les délégations des États membres ont également souligné qu'il était essentiel que des informations sur la performance de la Caisse soient communiquées régulièrement, et ont accueilli avec satisfaction l'annonce que l'Administrateur de la Caisse de pensions présentera régulièrement des informations actualisées au Comité des finances.

J'espère que le Conseil sera en mesure d'approuver la proposition demain, ce qui permettra de clôturer avec succès le train de mesures visant à rétablir la pleine capitalisation de la Caisse de pensions après deux années d'intenses discussions.

Rapport annuel sur les programmes volontaires

Ont également été présentés au TREF un rapport sur les principales caractéristiques, les conditions et les objectifs du programme de retraite progressive et du programme de travail à temps partiel comme mesure de préretraite, ainsi que des statistiques sur la participation à ces programmes au regard du nombre de titulaires éligibles.

La Direction a rappelé que les deux programmes, qui ont été lancés en 1997 et 1993 respectivement et sont renouvelés chaque année sous réserve de l'approbation du Directeur général, ont entre autres pour objectif de permettre la transmission du savoir-faire et d'introduire de la souplesse dans le budget du personnel. Elle a également confirmé que, si la participation a légèrement fléchi ces dernières années du fait de la diminution des effectifs dans la tranche d'âge concernée, les deux programmes restent utiles tant pour le personnel que pour l'Organisation.

Programme de travail du TREF pour 2012

Enfin, le TREF a examiné et approuvé le programme de travail provisoire pour 2012, qui prévoit deux autres réunions, la première le 30 mai et la deuxième le 30 octobre. Figureront à l'ordre du jour de la réunion de mai, les statistiques sur le personnel pour 2011, une présentation des propositions de modifications des Statut et Règlement du personnel et un rapport préliminaire sur la diversité par le nouveau chef du programme sur la diversité. Seront à l'ordre du jour de la réunion d'octobre, un deuxième rapport sur la diversité axé sur les mesures prévues dans ce domaine, les propositions relatives à l'indice de variation des coûts pour 2012, une deuxième série de discussions sur les modifications des Statut et Règlement du personnel si nécessaire, un rapport d'activité sur le Régime d'assurance maladie du CERN, un rapport sur le système de congé épargné et le programme de travail du TREF en 2013.
